

**Compte-rendu du bureau**

**du 25 avril 2019**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril, à 17 heures 45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Matthieu SCHLESINGER

Date de la convocation du Bureau : mercredi 17 avril 2019

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER,  
**CHANTEAU** : M. Jean-Pierre VANNIER,  
**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Nicolas BONNEAU,  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES,  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON,  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS,  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER,  
**ORLEANS** : M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD,  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX,  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO,  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU,  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN,  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE,

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOU** : Mme Michèle BLANLUET donne pouvoir à M. Laurent BAUDE  
**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU  
**ORLEANS** : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET,  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT,  
**ORLEANS** : M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD,  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT,  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS,  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN,

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée .....33**  
**Nombre de délégués en exercice .....33**  
**Quorum .....17**

## VIE INSTITUTIONNELLE

n° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 4 avril 2019.

Le Bureau a :

- approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 4 avril 2019.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

n° 2 Action foncière - Rénovation urbaine - Commune d'Orléans - Acquisition d'une maison située 30 rue du Colonel O'Neill appartenant à Monsieur BILLARD Michel.

Le Bureau a :

- approuvé l'acquisition, auprès de Monsieur BILLARD Michel, de la parcelle bâtie cadastrée section CM n° 334, d'une surface de 640 m<sup>2</sup>, située 30 rue du Colonel O'Neill à Orléans, aux abords du complexe sportif et culturel l'Argonaute, au prix de 190 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'achat correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## TERRITOIRES ET PROXIMITE

n° 3 Espace public - Commune de Mardié - ZAC du Clos de l'Aumône - Clos 1 et 2 - Dénominations de voies et d'espaces.

Le Bureau a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux nouvelles voies créées dans les clos 1 et 2 de la ZAC du Clos de l'Aumône sur le territoire de la commune de Mardié :

- Rue du clos de l'Aumône, allant de la rue de la Garenne à la rue des Moulins
- Rue du Gris Meunier, donnant en entrée et en sortie rue du clos de l'Aumône
- Place du Samoireau, donnant rue du clos de l'Aumône à l'intersection des clos 1 et 2
- Allée de l'Auvernat, débutant rue du clos de l'Aumône et débouchant sur une place
- Place du Meslier, terminant en impasse l'allée de l'Auvernat
- Allée du Baco, débutant rue du clos de l'Aumône et débouchant sur une place
- Place du Gennetin, terminant en impasse l'allée du Baco

Fait à Orléans, le 25 avril 2019

Pour le Président d'Orléans Métropole  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Matthieu SCHLESINGER

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE  
AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*